

Numéro de l'assuré : 2 77 04 21 231 209 28

Nom de l'assuré :

PARENT CAROLINE

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

<https://assure.ameli.fr>

ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR- CS 34548
21045 DIJON CEDEX

3646 Service 0,06 € / min
+ prix appel

Mme PARENT CAROLINE
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Le 05/05/2020

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2020 au 04/05/2020

1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 05/05/2020

SIRET Employeur

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maladie du 16/03/2020 au 29/04/2020 : 45 jours à 31,94 euros, soit 1 437,30 euros.

Maladie du 16/03/2020 au 29/04/2020 : 45 jours à 13,61 euros, soit 612,45 euros.

42042596900029
49385659500027

0141v1.820

Le directeur de votre Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR
- CS 34548
21045 DIJON CEDEX